

Motion sur l'enseignement des langues vivantes

Les élus au CA du lycée Galois de Noisy le Grand, réunis le jeudi 5 mars 2009, expriment leur total désaccord face à la politique éducative mise en œuvre par le gouvernement, notamment en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes au lycée.

Il est totalement inadmissible de voir les horaires hebdomadaires dévolus aux langues fondre depuis plusieurs années et de constater que le nombre d'élèves par groupe de langue a augmenté pour atteindre souvent plus de 30 élèves en seconde.

Il est totalement inadmissible dans le même temps de constater que pour les caméras de télévision le ministre de l'Education Nationale déclare vouloir développer l'enseignement des langues en empiétant sur les congés scolaires par le biais de stages assurés par des professeurs volontaires.

L'enseignement des langues vivantes subit de plein fouet les restrictions budgétaires qui se sont traduites par une diminution de l'offre de langues vivantes et une baisse des horaires. Il y a une hégémonie du couple anglo-espagnol, l'anglais comme LV1 et l'espagnol comme LV2 au détriment d'autres langues susceptibles d'enrichir le parcours des élèves (l'italien par exemple). Quant à la LV3, elle est quasi moribonde.

En ce qui concerne les horaires, le minimum efficace évalué à trois heures par semaine et par langue est loin d'être respecté ! Quant aux effectifs, ils sont souvent pléthoriques et ne permettent donc pas de mettre en œuvre la priorité à l'oral réclamée pourtant par le ministère.

Les élus au CA condamnent la juxtaposition voire le morcellement de l'enseignement des langues, qui est à l'opposé d'une vision ambitieuse de cet enseignement : transmission d'une langue comme vecteur d'une autre culture, d'une autre pensée, d'autres manières de voir le monde. Ils dénoncent les dérives liées à une évaluation permanente (qui se substitue aux apprentissages), les dérives liées au regroupement des élèves par niveau, les dérives liées aux certifications par des organismes privés des niveaux du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, adopté en 2005 par la France) atteints par les élèves (avec un risque inhérent pour les diplômes nationaux). Par ailleurs, ils déplorent, notamment au bac STG, la transformation d'épreuves terminales du bac en CCF.

Les élus au CA du lycée Galois de Noisy le Grand demandent que l'enseignement des langues puissent être assuré pendant la période scolaire dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi, ils demandent la création de postes supplémentaires pour assurer au minimum trois heures par semaine et par langue, en groupes à effectif réduit, dans un cadre national pour des diplômes nationaux.

Vote du conseil d'administration

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 20